# REPUBLIQUE FRANCAISE Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais COMMUNE D'AMBILLOU

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 avril 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE		
13	Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana,		
	CHENEAU Céline, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie.		
Etaient Absents	BETTE Thierry, Absent		
6	MICHAUD Jean-Claude, Absent	sees.	
	RICHARD Pascal, Absent		
	BIZARD Bernadette, Excusée		
	SUZANNE Julie, Excusée	Pouvoir à Garry TEIXEIRA	
	DELETANG Claude, Absent		

#### Votants: 14

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

#### 2024-018 - Concessions cimetière: nouveaux tarifs 2024

Par délibération n°2024-016, le Conseil Municipal a décidé de supprimer les concessions cinquantenaires (<u>nouvelles demandes</u>) tant sur les concessions pleine terre/caveau que sur les cavurnes.

Le Conseil Municipal maintient toutefois la possibilité de <u>renouveler</u> pour 50 ans, les concessions cinquantenaires déjà acquises et arrivant à échéance.

Par ailleurs, dans la délibération n°2019-049, il était prévu une somme (100 €) pour la dispersion des cendres, ce qui, à ce jour, n'est plus autorisé.

Il convient donc de remettre à jour les tarifs des concessions.

Sur proposition de la commission « cimetière » réunie le 02 avril 2024,

### Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix :

- DE VALIDER les tarifs ci-dessous,
- DE PRECISER que ces tarifs seront applicables à la date exécutoire de cette délibération.

Types de concession	15 ans	30 ans	50 ans Renouvellement des cinquantenaires uniquement
Pleine terre/caveau (terrain nu)	200 €	300 €	800 €
Cavurne (terrain nu)	150 €	250 €	
Case colombarium (avec fourniture)	400 €	700 €	

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno-Cheuvreux Pour extrait certifié conforme

